

Pour ceux d'entre nous qui n'ont pas connu personnellement cette femme admirable, nous pouvons toujours lire son autobiographie qu'elle a intitulé «My Life». Elle y dit qu'en dépit de ses réussites en tant que citoyen, de haut fonctionnaire, de ministre d'État et de premier ministre, de tout ce qu'elle a réalisé durant sa vie en Israël et ailleurs, la période dont elle était le plus fière a été les trois années qu'elle a passées, encore jeune, dans un kibboutz à Merhaviva.

Quand un Juif décède, ses amis et ses proches entreprennent la "shiva", c'est-à-dire une période de deuil de sept jours. A la suite du décès de Golda Meir, tout un pays sera un deuil pendant beaucoup plus longtemps.

Au nom de mes collègues et de mes électeurs, j'aimerais dire au peuple d'Israël et à tout leurs compatriotes à travers le monde, ces mots de la prière hébraïque «Hashem yinohem et hem» c'est-à-dire, «Puisse le Seigneur vous consoler».

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, au nom de mes collègues du NPD, je me joins au député de York-Centre (M. Kaplan) et au député d'Eglinton (M. Parker) pour rendre hommage à la femme remarquable qu'était Golda Meir. Notre parti a l'honneur d'être représenté aux funérailles, à Jérusalem, par mon collègue le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) et nous tenons à remercier le gouvernement d'avoir organisé un vol vers Israël pour permettre à une délégation composée de membres des deux Chambres de représenter notre pays à ces funérailles.

Je suis heureux de m'associer à mes deux préopinants dans l'hommage qu'ils ont rendu à Golda Meir, à sa vie et à son travail.

Je voudrais ajouter un détail qui m'a frappé la dernière fois que le monde entier a vu Golda Meir à la télévision. Peut-être l'ai-je remarqué parce que je suis moi-même grand-père. C'était pendant la visite en Israël du président Sadat. M<sup>me</sup> Meir était elle-même grand-mère et elle avait remis au président d'Égypte un présent pour son petit-fils qui venait de naître. Je dis cela pour rappeler que Golda Meir n'était pas uniquement la femme d'État énergique que le monde entier connaissait, mais aussi un être humain sensible. Nous tenons à nous joindre à tous ceux qui lui rendent un dernier hommage aujourd'hui.

[Français]

**M. Gérard Laprise (Abitibi):** Monsieur l'Orateur, c'est avec empressement que je m'associe aujourd'hui à mes collègues pour rendre hommage à cette grande dame, M<sup>me</sup> Golda Meir. Ayant moi-même fait partie de la délégation qui s'est rendue à Jérusalem pour assister à ses funérailles, j'ai pu constater que le peuple hébreu a perdu une de ses plus grandes figures que l'on a surnommée «mère du courage». M<sup>me</sup> Meir a vécu l'exil et la persécution, ce qui a sans doute formé son caractère et sa détermination. Elle a également travaillé à l'édification de son pays comme ambassadeur, député, ministre et premier ministre. Sa vie publique et sa vie politique ne l'ont cependant pas empêchée de jouer son rôle d'épouse, de mère et de femme. Elle a été surnommée «Le seul homme d'État de mon gouvernement» par Ben Gourion, ce qui indique bien le rôle que cette grande dame a joué pour son pays, et qu'elle a été un modèle de courage pour l'État d'Israël et pour le reste du monde. Son

### *Les sociétés sans but lucratif*

souvenir restera sans doute gravé longtemps dans la mémoire des hommes.

\* \* \*

● (1542)

[Traduction]

### LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS CANADIENNES SANS BUT LUCRATIF

MESURE CONCERNANT LES SOCIÉTÉS SANS BUT LUCRATIF

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 11 décembre, de la motion de M. Allmand: Que le bill S-4, tendant à régir les sociétés canadiennes sans but lucratif, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

**M. Arnold Malone (Battle River):** Monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup de fierté que je profite de cette occasion de commenter le bill S-4 parce qu'il traite des règlements régissant les oeuvres bénévoles au Canada. J'aimerais d'abord parler de l'importance des oeuvres bénévoles et ensuite de certaines des préoccupations que suscite cette mesure législative.

Aucun grand pays n'est parvenu à son statut de grandeur sans le travail des bénévoles. Le bénévolat est caractéristique des pionniers. Je viens des Prairies qui ont été témoins il y a deux générations de l'arrivée des colons venus commencer ce qui est devenu les communautés agricoles du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan. Puis sont arrivés les bûcherons de la Colombie-Britannique et les mineurs du Nord venus participer à la ruée vers l'or dans les régions nordiques des provinces de l'Ouest et les territoires. Ces gens croyaient au bénévolat. Ces hommes et femmes sont partis pour l'Ouest avec rien d'autre que des charrettes de la rivière Rouge et la volonté de réussir. Ils n'avaient pas les denrées de base qui servent normalement à l'alimentation. Ils n'avaient pas d'abri pour se protéger. Nous reconnaissons que c'est la volonté intuitive de l'être humain de viser plus haut qui a fait la force de notre pays.

La curiosité et l'ambition sont des instincts naturels chez tous les hommes. Pendant ma jeunesse sur une ferme, j'ai observé ce phénomène chez tous les jeunes mammifères supérieurs. Seule l'imposition de règlements et de règles peut mettre un frein à cette curiosité naturelle. De toute évidence, toute société a besoin de certaines règles. Ce qui me préoccupe à propos du bill S-4, c'est qu'il contient plus de 200 articles qui définissent la façon dont les travailleurs bénévoles peuvent fonctionner efficacement dans la société canadienne.

Si le bill est adopté sous sa forme actuelle, ceux qui, par esprit d'initiative et par ambition, voudront contribuer au bien-être des Canadiens auront besoin de secrétaires, d'avocats et de comptables, de même que de tout ce qui accompagne normalement les structures économiques et politiques. Il s'agit donc d'une mesure rétrograde qui pourrait engendrer au Canada des attitudes courantes dans certains pays d'Europe de l'Est. Les règlements et les pouvoirs excessifs du gouvernement dans ces pays enlèvent aux citoyens tout esprit d'initiative pour faire quoi que ce soit s'ils n'y sont pas forcés de façon explicite par la loi.